

Fiche de synthèse du contrôle des installations de production d'électricité

Organisme de contrôle :
Nom de l'organisme
 Agence :
 Adresse :
 Tél :

Personne ayant réalisé le contrôle, et référence du rapport :
 Nom :
 Prénom :
 Type de contrôle :
 Numéro de rapport :
 Date du rapport :
 Date de la visite sur site :

Référence du Producteur :
 Nom du Producteur :

Nom et adresse de l'installation :
 Nom :
 Adresse :

SIRET de l'installation (ou de la régie si public):

Puissance électrique de l'installation (kW) :
 N° du contrat réseau :
 IDC ou code décompte :
 Coordonnées GPS de l'unité de combustion :

Installation alimentant un réseau de chaleur :
 Oui / Non

Date de première mise en service de l'installation (GTA) :

Contact du producteur sur site :
 Nom :
 Prénom :
 Tél :
 Mail :

Référence du Cocontractant :

Volets du contrôle		Conformité
Volet 1	Adéquation entre l'installation in situ et sa description dans les documents du référentiel	
Commentaires :		
Volet 2	Données sur le producteur	
Commentaires :		
Volet 3	Conformité du dispositif de comptage	
Commentaires :		
Volet 4	Conformité des conditions d'exploitation	
Commentaires :		
Volet 5	Conformité des éléments juridiques et financiers	
Commentaires :		

Etant donné les résultats du contrôle, l'attestation mentionnée aux articles R. 311-27-1 et R. 314-7 du code de l'énergie peut être délivrée / ne peut pas être délivrée.

Signature du contrôleur :

Référentiel UIOM - V2

N° de rapport :

Liste des documents constituant le référentiel du contrôle (à compléter) :			
Documents	Référence	Date	Commentaires éventuels
Arrêté tarifaire			
DCC (demande complète de contrat) ou CODOA (certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat), y compris demande modificative le cas échéant			
Conditions générales du contrat			
Conditions particulières du contrat			
Dernier avenant en cours ou demande d'avenant			
Avenants antérieurs			
Schéma(s) unifilaire(s)			
Plan de comptage (électrique et thermique) / schéma fluide de l'installation dans sa globalité			
Contrat CART (Contrat d'Accès aux Réseaux publics de Transport) ou CARD (Contrat d'Accès aux Réseaux publics de Distribution)			

Liste des autres documents consultés pendant le contrôle (à compléter) :			
Documents	Référence	Date	Commentaires éventuels
Dossier de déclaration ou d'autorisation ICPE			
Plan de l'installation			
Certificat de vérification primitive			
Certificat d'examen de type			
Certificat de vérification d'installation			
Certificat de vérification périodique			
Documents conditionnant le versement de la prime tels que définis dans le contrat d'obligation d'achat : 1- A la mise en service de l'installation 2- A la fin de chaque période de calcul de V 3- périodiquement, les certificats / rapports d'intervention sur l'ensemble des équipements intervenant dans le comptage de l'énergie			
Détail du calcul de la prime énergétique (le cas échéant)			
Justificatif de la consommation de combustible non renouvelable (le cas échéant)			
Rapport de vérification des câbles enterrés (le cas échéant)			
Rapport du précédent contrôle de conformité (si un contrôle a déjà été effectué)			

Points de contrôle	Conformité			Justificatifs	Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter
	Oui	Non	Sans objet		
1.1	Nom et adresse de l'installation.			DCC ou CODOA Conditions particulières du contrat d'achat.	
1.2	Nbre et type de générateurs : marque, type, n° de série, tension électrique, puissance électrique nominale.			DCC ou CODOA Conditions particulières du contrat d'achat. Annexe technique ou schéma fourni avec attestation initiale ou attestation précédente (contrôle pério) Plaques signalétiques des machines électrogènes sur site à la date de la visite.	
1.3	Puissance électrique maximale installée			DCC ou CODOA Conditions particulières du contrat d'achat. Plaques signalétiques des machines électrogènes sur site à la date de la visite. Dossier ICPE Relevé des index Attestation de bridage du fournisseur (si besoin)	
1.4	Autoconsommation			DCC ou CODOA Conditions particulières du contrat d'achat. Schéma unifilaire	
1.5	Caractéristiques électriques de l'installation (tension de comptage, tension de livraison, alimentation des auxiliaires, liste des auxiliaires, etc...)			DCC ou CODOA Schéma unifilaire. Contrat CART ou CARD Convention de décompte	
1.6	Validation de la conformité du schéma unifilaire de l'installation			Schéma unifilaire. Contrat CART ou CARD Convention de décompte	
1.7	Présence d'autre moyen de production électrique raccordé au point de livraison (exemples : groupe électrogène de secours, système de stockage de l'électricité pouvant soutirer de l'électricité au réseau et la réinjecter, autre installation EnR de production d'électricité ...)			Annexe du contrat d'achat. Schéma unifilaire.	
1.8	Présence d'un moyen de stockage de l'électricité en lien avec le système concerné			Annexe du contrat d'achat Schéma unifilaire	
1.9	Validation du plan de comptage			DCC Plan de comptage	

Points de contrôle		Conformité			Justificatifs	Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter
		Oui	Non	Sans objet		
2.1	Données relatives au producteur.				DCC ou CODOA KBis	
2.2	Données relatives à l'exploitant (si différent du producteur)					
2.3	Données relatives au cocontractant				DCC ou CODOA	

Points de contrôle	Conformité			Justificatifs	Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter
	Oui	Non	Sans objet		
3.1 Caractéristiques du ou des comptage(s) <u>d'énergie en sortie de chaudière</u> - (nombre, marque, modèle, n° de série, etc...) Type de comptage en accord avec le contrat Propriété du comptage à préciser en commentaires : producteur ou fournisseur.				Constat sur site	
3.2 Intégrité de la chaîne de mesure <u>d'énergie en sortie de chaudière</u> suivant le schéma de plombage				DCC Plan de comptage Constat sur site	
3.3 Précision de la mesure <u>d'énergie en sortie de chaudière</u>				Constat sur site	
3.4 Suivi métrologique (périodicité de contrôle, certificats de vérification en cours de validité, etc...) pour les <u>compteurs thermiques sortie chaudière</u> qui sont la propriété du producteur. Sur une installation en exploitation, cette vérification porte sur la période postérieure au dernier contrôle, à défaut sur les quatre années antérieures.				Constat sur site	
3.5 Caractéristiques du ou des comptage(s) <u>d'énergie thermique valorisée</u> vendue ou autoconsommée - (nombre, marque, modèle, n° de série, etc...) Type de comptage en accord avec le contrat Propriété du comptage à préciser en commentaires : producteur ou fournisseur.				Constat sur site	
3.6 Intégrité de la chaîne de mesure <u>thermique valorisée</u> vendue ou autoconsommée suivant le schéma de plombage				DCC Plan de comptage Constat sur site	
3.7 Précision de la mesure <u>thermique valorisée vendue ou autoconsommée</u>				Constat sur site	
3.8 Suivi métrologique (périodicité de contrôle, certificats de vérification en cours de validité, etc...) pour les <u>compteurs d'énergie thermique valorisée</u> qui sont la propriété du producteur. Sur une installation en exploitation, cette vérification porte sur la période postérieure au dernier contrôle, à défaut sur les quatre années antérieures.				Constat sur site	
3.9 Caractéristiques du ou des comptage(s) <u>électrique(s) valorisée</u> vendue ou autoconsommée - (nombre, marque, modèle, n° de série, etc...) Type de comptage en accord avec le contrat (net d'auxiliaire) Propriété du comptage à préciser en commentaires : producteur ou fournisseur.				Contrat CART ou CARD Convention entre le producteur et le gestionnaire de réseau Schéma unifilaire Constat sur site	
3.10 Intégrité de la chaîne de mesure <u>électrique valorisée</u> vendue ou autoconsommée suivant le schéma de plombage				Schéma unifilaire Constat sur site	
3.11 Suivi métrologique (périodicité de contrôle, certificats de vérification en cours de validité, etc...) pour les <u>compteurs électriques</u> qui sont la propriété du producteur. Sur une installation en exploitation, cette				Constat sur site	
3.12 Précision de la mesure <u>électrique valorisée</u> vendue ou autoconsommée (classe de précision du compteur, des TC et TP : exemple classe de précision 0,5).				Documentation compteur et transformateurs. Contrat CART ou CARD	
3.13 Caractéristiques du ou des comptage(s) <u>en cas d'utilisation d'énergie non renouvelable pour l'installation de production électrique</u> - (nombre, marque, modèle, n° de série, etc...) Type de comptage en accord avec le contrat (brut ou net d'auxiliaire) Propriété du comptage à préciser en commentaires : producteur ou fournisseur.				Constat sur site	
3.14 Intégrité de la chaîne de mesure <u>en cas d'utilisation d'énergie non renouvelable pour l'installation</u> suivant le schéma de plombage				DCC Plan de comptage Constat sur site	
3.15 Précision de la mesure en cas d'utilisation <u>d'énergie non renouvelable pour l'installation</u>				Constat sur site	
3.16 Suivi métrologique (périodicité de contrôle, certificats de vérification en cours de validité, etc...) pour les <u>compteurs d'énergie non renouvelable</u> qui sont la propriété du producteur. Sur une installation en exploitation, cette vérification porte sur la période postérieure au dernier contrôle, à défaut sur les quatre années antérieures.				Constat sur site	

Points de contrôle	Conformité			Justificatifs	Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter
	Oui	Non	Sans objet		
4.1	Conformité du point de livraison.			Convention entre le producteur et le gestionnaire de réseau Conditions particulières de contrat Constat sur site	
4.2	Numéro de contrat réseau			Contrat CARD ou CART	
4.3	Identifiant de comptage. IDC si installation rattachée au réseau public de distribution. EIC si installation rattachée au réseau public de transport.			Contrat CARD ou CART	
4.4	Conformité de la tension au point de livraison.			DCC convention entre le producteur et le gestionnaire de réseau Constat sur site	
4.5	Pour les installations bénéficiant de la prime à l'efficacité énergétique : Respect du calcul de l'efficacité énergétique V Sur une installation en exploitation, cette vérification porte sur la période postérieure au dernier contrôle, à défaut sur les quatre années antérieures.			Historique des index Documents conditionnant le versement de la prime tels que définis dans le contrat d'obligation d'achat : 1- A la mise en service de l'installation 2- A la fin de chaque période de calcul de V 3- périodiquement, les certificats / rapports d'intervention sur l'ensemble des équipements intervenant dans le comptage de l'énergie Calcul d'incertitude le cas échéant	
4.6	Fraction d'énergie non renouvelable consommée par l'installation / an < 20% de la quantité d'énergie électrique produite par l'installation. Sur une installation en exploitation, cette vérification porte sur la période postérieure au dernier contrôle, à défaut sur les quatre années antérieures.			Attestation annuelle producteur Historique des index compteurs Contrats et factures fournisseurs	
4.7	Respect de la puissance d'achat Sur une installation en exploitation, cette vérification porte sur la période postérieure au dernier contrôle, à défaut sur les quatre années antérieures.			Index des puissances contrat d'achat	

Points de contrôle	Conformité			Justificatifs	Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter
	Oui	Non	Sans objet		
5.1 Contrôle des justificatifs relatifs aux investissements réalisés par le producteur pour rénover son installation				Factures d'achat composants Facture correspondant à l'électricité produite depuis la mise en service de l'installation Attestation sur l'honneur du producteur	

